



16 rue de Pons - 16100 COGNAC - 05 45 83 60 18

12 av Jourdan - 17100 SAINTES - 05 46 95 94 26

eco-energie.concept@hotmail.fr

Cher Clients,

Afin de maintenir les performances de votre système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, nous vous proposons la réalisation d'un entretien avant l'hiver. Celui-ci consiste à un nettoyage, un contrôle électrique, hydraulique, d'étanchéité, réglages et une vérification de fonctionnement.

Prenez rendez-vous directement par téléphone au 05.45.83.60.18

TARIF TTC (TVA < 20% pour logement de plus de 2 ans) du 1/03/2024 au 28/02/2025 Tarification TTC déplacement compris. Au-delà de 30km, frais supplémentaire de déplacement de 1€/km	Entretien Standard	Entretien Standard	Contrat d'entretien uniquement sur nos installations (conditions générales au verso) = 1 entretien annuel + mains d'œuvre et déplacement illimités, hors pièces détachées pour les dépannages
	Basse saison (du 1 mars au 30 septembre)	Haute saison (du 1 octobre au 28 février)	
Pompe à chaleur (nos installations) < 20 KW	138	148	260
Pompe à chaleur (nos installations) > 20 KW	158	168	280
Pompe à chaleur (autres) < 20 KW	163	173	
Pompe à chaleur hybride	258	268	355
Chaudière gaz < 70 KW	113	123	170
Chaudière gaz BROTJE BBK / WGB et DE DIETRICH EGC	203	213	
Chaudière fioul < 70 KW	143	158	250

Afin d'essayer de vous apporter un meilleur service au niveau des dépannages lors de la période de chauffage, les entretiens prévus pendant la période haute saison (01/10 au 28/02) seront susceptibles d'être reportés si nécessaire. Aussi, pour cette même raison, les prestations du tableau ci-dessous ne pourront être réalisées que pendant la période basse saison (1/03 au 30/09).

Nous vous remercions de votre compréhension.

Prestations ci-dessous réalisées uniquement en période basse saison (du 1 mars au 30/09/2024)			
Climatisation Mono-split	103		175
Climatisation Bi-splits	128		195
Climatisation Tri-splits	158		225
Climatisation Quadri-splits	188		285
Climatisation Cinq-splits	218		320
Gainable (sans remplacement du filtre)	140		260
Photovoltaïque (nos installations) 3kwc/6kwc/9kwc	153/205/255		230/280/330
Photovoltaïque (autres) 3kwc/6kwc/9kwc	203/255/305		
Chauffe-eau Solaire	143		
Chauffe-eau Thermodynamique	103		
Chauffe-eau gaz	113		
Désembouage radiateur ou plancher-chauffant (100m2)	361		
Adoucisseur	108	Entretien possible en haute saison uniquement si fait en même que l'entretien chaudière ou pompe à chaleur	
Poêle et insert à granulés (EDILKAMIN/JOLLY MEC)	153		

Nous ne réalisons pas d'entretien, ni de dépannage pour les marques suivantes:

SDEEC / AIRTON / SAMSUNG / AUX / PANASONIC / SANYO / France GEOTHERMIE / LG / AMZAIR / HEATWELL / CERISE / MIDEA

Attention, les rendez-vous pris après le 1/09/24, seront susceptibles d'être reportés sur la période haute saison (avec facturation haute saison) ou reportés en mars 2025 (facturation basse saison) s'il n'y a plus de créneaux disponible sur la période souhaitée.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT D'ENTRETIEN

Durée-montant-paiement du contrat :

Le contrat est valable pour une durée d'un an et prend effet à réception de votre règlement.

Il est payable d'avance à réception de la facture contrat, le non-paiement un mois après l'échéance entraîne automatiquement la suppression de celui-ci.

Le contrat est renouvelable tous les ans sur demande de votre part.

Le montant du contrat est adapté en fonction du type d'appareil (se reporter au tableau au recto)

Etendue du contrat :

Le présent contrat comprend une visite d'entretien annuelle et tous les dépannages éventuels (mains d'œuvre et déplacements compris) sur l'appareil concerné.

Les interventions sont réalisées les jours ouvrés pendant les horaires de l'entreprise

(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30)

La visite d'entretien se fait sur rendez-vous sur appel de votre part.

Limitation du contrat :

Certaines prestations ne sont pas comprises dans le contrat mais peuvent être effectuées sur demande du client et sur facturation, à savoir :

La mise en service de l'appareil (redémarrage du chauffage), le désembouage de l'installation, l'injection de produit thermostat d'ambiance ou régulation, toutes interventions sur les canalisations, les radiateurs et robinets, la plomberie et l'électricité générale.

Le remplacement des pièces défectueuses de tous les appareils (hors période de garantie)

La fourniture et la pose de pile pour les thermostats d'ambiance, sondes, télécommandes et autres appareils ne font pas partie du contrat. Toutes interventions de ce type feront l'objet d'une facturation.

A savoir, un contrôle des paramètres de l'appareil est effectué par notre technicien lors de la visite d'entretien ; toute manipulation des appareils par une tierce personne, en dehors de nos techniciens, ne pourra nous être tenu pour responsable.

TARIF D'INTERVENTION ET DE DEPANNAGE

(Nouveau tarif applicable au 20 janvier 2024)

Ce tarif est composé en 3 parties : **Forfait main d'œuvre + Frais de déplacement + Les pièces**

Forfait main d'œuvre :

Forfait main d'œuvre de dépannage : 55€ de l'heure

Forfait main d'œuvre frigorifique : 60€ de l'heure

Toutes demi-heure commencée sera facturée dans son intégralité.

Frais de déplacements :

Frais de déplacements au départ de Cognac (16100) ou Saintes (17100)

Zone 1 < 5km : 15€ HT

Zone 2 < 10km : 32€ HT

Zone 3 < 20km : 50€ HT

Zone 4 < 30km : 60€ HT

Au-delà de 30km des frais supplémentaires de déplacement de 1€ HT par kilomètre seront facturés

(Les frais de déplacements inclus les frais de gasoil, le temps de route et l'entretien du véhicule)

Pièces et équipements :

Les pièces détachées et autres équipements remplacés lors de l'intervention feront l'objet d'une facturation.

Toutes pièces ou équipement devant être commandés feront l'objet d'un devis ; pour acceptation ce devis devra nous être retourné signé avec un acompte de 30%.